

Compte-rendu du CHSCT du Territoire de Belfort du mardi 18 octobre 2016

Suite à la déclaration préalable de la FSU sur le fait que le CHSCT serait une « coquille vide » en cas d'urgence, une mise au point est faite pour clarifier urgence et droit d'alerte.

Les situations de crises ne doivent pas être confiées au CHSCT, c'est l'administration qui gère. Cependant le CHSCT a le devoir d'alerter sur cette situation et son degré d'urgence, ce qui est autre chose que le « droit d'alerte » tel que défini par les textes. Il manque néanmoins une structure ou un protocole spécial quand le CHSCT est saisi d'une situation « chaude » quand une équipe se sent en difficulté.

Un groupe de travail du CHSCT se penchera sur un protocole lorsqu'une réaction rapide de l'administration est à mettre en place, en attendant une analyse plus profonde des choses, afin de conforter les équipes déstabilisées par un événement ou des événements récurrents.

1 – Adoption du PV du 3 juin 2016

Adopté à l'unanimité

2 – Bilan du programme d'actions 2015-2016

Une animation pédagogique sur le pilotage de la sécurité dans les écoles et l'aide au DU a été organisée par circonscription

Plusieurs groupes de travail émanants du CHSCT ont été réunis :

- un sur le protocole de convocation des personnels par les IEN
- un sur la simplification des tâches des directeurs

Un reste à réunir sur le protocole d'accompagnement des personnels en difficultés

Plusieurs actions ont été conduites :

- Formation à la gestion des conflits (pour les directeurs, nouveaux directeurs, 4 équipes d'écoles)
- Formation à la prévention des RPS
- Formation des membres du CHSCT

Un oubli : pour les jeunes enseignants stagiaires, l'intervention sur la présentation du CHSCT à l'ESPE en lien avec la présentation du PASS (MGEN) n'a pas été faite.

Suite aux mesures de sécurités imposées depuis les attentats, le pilotage de la sécurité est très compliqué dans les écoles : la surveillance des allées et venues impossibles, car aucun personnel n'est dédié à cette tâche, et les mesures prises sont difficile à mener sur le long terme. Des directives ministérielles inapplicables rendent l'ambiance difficile pour les directeurs, la sécurité rend le climat tendu et compliqué.

Néanmoins, les services de la DSDEN aident à la réalisation des PPMS sur demande. Les maires ont un fonds pour la mise en sûreté des écoles. Ce fonds a été abondé de 50 millions d'euros sur toute la France. Des communes qui font des investissements en visiophone,... peuvent faire un dossier pour y prétendre.

Enfin, concernant l'informatisation du Document Unique (DUER) qui sera à remplir en ligne, nous sommes en phase de test.

3 – Les orientations nationales 2016-2017

Axe 1 : Poursuivre la réalisation et l'actualisation des DUER. Rappel : il sert à assurer la traçabilité des problèmes, ensuite il permet, via le programme annuel d'action, d'interpeller les collectivités sur des travaux et d'avoir des réponses. Le DUER et le PAA sont des documents réglementaires très hauts dans la réglementation du droit du travail.

Axe 2 : Renforcer l'organisation en matière de santé et sécurité au travail

Axe 3 : Renforcer les services de médecine de prévention

Axe 4 : Prévenir les risques professionnels

4 – Elaboration du programme d'actions 2016-2017 pour le Territoire de Belfort

En tenant compte des axes nationaux et des besoins locaux, voici le programme prévisionnel des actions du CHSCTD.

Information des personnels sur les missions du CHSCTD :

- courrier via le bulletin de paye
- intervention auprès des professeurs stagiaires afin de présenter le CHSCTD et le réseau Pass (par les membres du CHSCTD)
- intervention auprès des nouveaux directeurs (par les membres du CHSCTD)

PPMS suite aux nouvelles directives :

- Information relative à la nouvelle maquette numérique
- Nouveau guide d'élaboration (introduire les intrusions par exemple)
- Bien inclure les 3 fiches réflexes, mais ne pas les détailler aux parents par exemple

DUER (après parution de l'application numérique) :

- formation des membres du CHSCTD
- Constitution d'un groupe d'analyse des DU par circonscription
- formation des membres du CHSCT sur les DU
- Des enquêtes amiantes sont en cours. Un Document Technique Amiante (DTA) doit être communiqué aux directeurs. Parfois, le DTA est illisible : se faire aider du conseiller de prévention départemental.

Formation secourisme :

PSC1 ou recyclage, proposé par Mme Burggraf, pour les directeurs et adjoints

Formation à la prévention des RPS :

En partenariat avec la MGEN proposition d'un niveau 1 et d'un niveau 2 pour aller plus loin

Prévention des TMS :

stage gestes et postures (kiné ou ergothérapeute) pour les enseignants de maternelle (partenariat MGEN)

Formation « préserver sa voix » :

Pour les enseignants (partenariat MGEN) avec Vincent Michelat Conseiller Pédagogique musique + un orthophoniste

GT « simplification des tâches des directeurs » :
poursuites des travaux engagés

Visites d'établissements :

Faire tout d'abord le suivi des établissements visités l'an passé.

Ensuite, l'Ecole élémentaire Géhant et l'Ecole élémentaire Aubert pourront être visitées.